



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**20 SEPTEMBRE 2021  
à 19h30**

*Le Conseil municipal d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt et un, s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt et un, à la Maison Commune des Loisirs, à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.*

*Présents : Alain TUSSEAU, Maire, Michel CORMIER, Lydie LE GOFF, Jean-Paul MESNARD, Anne GUILLOTEAU, Sylvie VALLÉE, Fabrice BOSSIER et Louis-Marie BOSSEAU, Adjoint, Christelle BOURIGAULT, Yohann CHATAIGNER, Martine CONEAU, Thierry COROLLEUR, Jocelyne CROISSANT, Jérôme DENECHÉAU, Philippe GOHAUD, Mustapha JÉROUANE, Maryse LEDEUR, Fabrice MAHOT, Patrick PASCAL, Laurence PORTIGLIA et Fabienne SIMON.*

*Absente : Sévérine LEMAITRE.*

*Absente excusée : Linda THIERY.*

*Pouvoirs : Caroline AMIET a donné pouvoir à Fabrice BOSSIER,  
Gurvan L'HELGOUAC'H a donné pouvoir à Louis-Marie BOSSEAU,  
Dominique PETIT a donné pouvoir à Alain TUSSEAU,  
Blandine ROTUREAU a donné pouvoir à Patrick PASCAL,*

*Secrétaire de séance : Anne GUILLOTEAU.*

-----

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le PV de la séance du 12 juillet 2021.

### **2. ACTUALISATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception d'un courrier de Monsieur Jean-Jacques BUREAU, l'informant de son souhait de démissionner de son poste de conseiller municipal. Monsieur le Maire a pris acte de cette décision qui modifie la composition du Conseil Municipal. A la suite de cette démission, c'est le prochain candidat de la liste « Réunir pour l'avenir » qui intègre le Conseil Municipal. Madame Blandine ROTUREAU ayant accepté cette mission, elle intègre le Conseil Municipal à compter de ce jour et prendra donc part aux débats.

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire / Maire délégué	M.	TUSSEAU Alain	03/07/2020	458
Premier adjoint	M.	CORMIER Michel	03/07/2020	458
Deuxième adjoint	Mme	LE GOFF Lydie	03/07/2020	458
Troisième adjoint	M.	MESNARD Jean-Paul	03/07/2020	458
Quatrième adjoint	Mme	GUILLOTEAU Anne	03/07/2020	458
Cinquième adjoint	Mme	VALLÉE Sylvie	03/07/2020	458
Sixième adjoint	M.	BOSSIER Fabrice	03/07/2020	458

Septième adjoint	M.	BOSSEAU Louis-Marie	03/07/2020	165
Conseiller municipal	M.	PETIT Dominique	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	SIMON Fabienne	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	JEROUANE Mustapha	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	LEDEUR Maryse	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	AMIET Caroline	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	CONEAU Martine	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	COROLLEUR Thierry	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	PORTIGLIA Laurence	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	THIERRY Linda	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	CHATAIGNER Yohann	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	DENECHÉAU Jérôme	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	PASCAL Patrick	03/07/2020	354
Conseiller municipal	Mme	CROISSANT Jocelyne	03/07/2020	354
Conseiller municipal	M.	GOHAUD Philippe	03/07/2020	354
Conseiller municipal	Mme	LEMAITRE Séverine	03/07/2020	354
Conseiller municipal	M.	MAHOT Fabrice	15/03/2021	458
Conseiller municipal	M.	L'HELGOUALC'H Gurban	12/04/2021	165
Conseillère municipale	Mme	BOURIGAULT Christelle	17/05/2021	458
Conseillère municipale	Mme	ROTUREAU Blandine	20/09/2021	354

Le Conseil Municipal :

\*Prend acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques BUREAU en tant que conseiller municipal, modifiant par là-même la composition du tableau du conseil municipal ;

\*Prend acte du nouveau tableau du conseil municipal tel que présenté ci-dessus.

### **3. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES – COMITÉS CONSULTATIFS – MEMBRES COMPLÉMENTAIRES :**

Monsieur TUSSEAU précise au conseil municipal que suite à différents changements, il y a lieu de remettre à jour le tableau des commissions communales et comités consultatifs.

Monsieur le Maire propose alors de valider le tableau tel que présenté ci-dessous :

Commissions / Comités	Attributions	Elu référent	Membres	
			Élus	Extérieurs
Finances / Economie	Budget Fiscalité Tarifs Droits de places Marché Commerces  Artisanat	Michel CORMIER	S. VALLÉE T. COROLLEUR P. GOHAUD D. PETIT P. PASCAL F. BOSSIER  J.P. MESNARD A.GUILLOTEAU L.LE GOFF L.M. BOSSEAU A.TUSSEAU	<b>Volet Economie seulement:</b> Jean CHAMAILLÉ Patrick HARDY Aurélien MANIER PrésidentE Entrepr'ILF Sandrine LEBOULANGER (Inter) Geneviève TURLAIS
Culture  Tourisme / Associations	Politique culturelle communale Relations avec les acteurs du secteur culturel Gestion évènements culturels  Politique touristique communale Relations avec les acteurs du tourisme Promotion touristique Camping / Hébergement Baignade Jumelages	Michel CORMIER (et en cas d'absence ou d'empêchement LMB)  Louis-Marie BOSSEAU	S. VALLÉE L. LE GOFF C. AMIET F. SIMON J. CROISSANT J.P. MESNARD M. LEDEUR	André CHARRIER Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Julien VEDRENNE Jean CHAMAILLÉ Corentin ROTUREAU Linda GONIN
Enfance / Jeunesse / Scolaire /	Ecoles / Restaurants scolaires Garderies périscolaires / Espace Jeunes ALSH / RAM Personnel ATSEM... Conseil municipal des enfants	Lydie LE GOFF	S. LEMAITRE M. CONEAU D. PETIT Ch. BOURIGAULT Y. CHATAIGNER B. ROTUREAU S.VALLÉE G.L'HELGOUALCH	
Environnement / Cadre de vie /	Espaces verts / Jardins familiaux Déchèterie verte Stationnement Squares / Aires de pique-nique Décorations festives Entretien des Cimetières Signalétique Mobilier urbains Maisons fleuries	J-P MESNARD	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA T. COROLLEUR C. AMIET  J. DENECHÉAU P. PASCAL F. BOSSIER F. MAHOT	
Sports / Loisirs	Relations avec les associations sportives Planning des salles Animations / Fêtes	J-P MESNARD	F. MAHOT L. LE GOFF  M. JEROUANE L. THIERY C. AMIET Y. CHATAIGNER	Romuald BOUTIN Alexandre ZAWORSKY Christian ROTUREAU
Social / Santé / Solidarités	CCAS / Aide à la personne Banque alimentaire Logements sociaux Seniors / EHPAD Transports solidaires Relations avec le monde de la santé Avenir Vermell - Don du sang	Anne GUILLOTEAU	S. VALLÉE C. AMIET M. JEROUANE M. LEDEUR L. THIERY  L-M. BOSSEAU	Marie CERISIER Dominique ROTUREAU Fatima JEROUANE Marie-Claire RICHARD
Bâtiments / Patrimoine	Gestion des bâtiments communaux  Accessibilités PMR Video protection	Alain TUSSEAU	M. JEROUANE S. LEMAITRE A. GUILLOTEAU T. COROLLEUR  D. PETIT G.L'HELGOUALCH J. CROISSANT L. LE GOFF L-M. BOSSEAU Y. CHATAIGNER	Alain MARY Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Maurice RICHARD
Réseaux / Voirie	Uaisons douces Sentiers pédestres Réseaux EP / EU	Jean-Paul MESNARD	M. JEROUANE S. LEMAITRE T. COROLLEUR  D. PETIT J. CROISSANT F. BOSSIER L-M. BOSSEAU Y. CHATAIGNER	Christelle BOURRIGAUULT Ludovic ABELARD Francis HARDY Didier HAIGNERE
Ressources humaines Organisation des services	Gestion du personnel	Sylvie VALLÉE	A. GUILLOTEAU  F. SIMON P. PASCAL L. LE GOFF F. BOSSIER L-M. BOSSEAU	
Labellisations Développement durable	Coordination de la démarche d'obtention des labels Promouvoir les actions auprès des habitants Mobilités Comité des lignes	Louis-Marie BOSSEAU	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA  C. AMIET P. GOHAUD F. SIMON J. DENECHÉAU P. PASCAL F. BOSSIER	Président de TCP (JB GLOTIN ou autre)  Lucie VEAUDECANNE
Urbanisme / PPRI	Réglementation PLU – SPR – PPRI Permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme Lotissements Projets urbains Dénomination voies et numérotation  Fibre et moyens de télécommunication Carrières	Fabrice BOSSIER	T. COROLLEUR P. GOHAUD  M. CONEAU D. PETIT J. CROISSANT M. LEDEUR L-M. BOSSEAU	Jean-Baptiste GLOTIN Jean CHAMAILLÉ Cyril BRUNIN Maurice RICHARD Jean-Philippe LAINE Xavier MARTIN
Communication	Bulletin municipal Sites web / Réseaux sociaux Cartes de vœux Plan de la commune Bornes interactives Affiches événementielles / flyers Livret d'accueil	Lydie LE GOFF	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA F. SIMON M. LEDEUR L. THIERY M. CONEAU	B.LE GUEN M.HOINARD

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des comités consultatifs tel que présenté ci-dessus.

**4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU CHEMIN DE LA BRELLERIE ET DU VC N°5 LE CASSOIR :**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de sécurisation du chemin de la Brelerie et du VC N°5 « Le Cassoir » pour lequel la commune pourrait disposer du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

\*De déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental 49 au titre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes pour les travaux de sécurisation du chemin de la Brellerie et du VC n°5 « Le Cassoir » ;

\*De demander une subvention à hauteur de 20% du montant éligible du projet ;

\*De mandater Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**5. IMPLANTATION D'ANTENNES 4G SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE :**

**\*PROPOSITION DE LOYER DE L'OPÉRATEUR ORANGE**

**\*AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS**

Monsieur BOSSIER rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 17 mai dernier, les élus avaient émis un avis de principe favorable à la poursuite des échanges avec les différents opérateurs pour une implantation maîtrisée par la collectivité, des nouvelles antennes 4 et 5G sur l'espace communal des terrains de sports.

Il rappelle également que lors de la séance du 12 juillet dernier, le conseil municipal a validé la proposition de l'opérateur FREE et autorisé monsieur le Maire à signer la convention.

Madame CROISSANT souligne que le premier argument de la commune concernant cette problématique des antennes était de garder la maîtrise de l'implantation sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\*accepte la proposition de l'opérateur Orange ;

\*autorise monsieur le Maire à signer avec l'opérateur ORANGE, la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;

\*autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches administratives qui seront nécessaires.

**6. ESPACE GARE – SECTEUR N°8 – VALIDATION D'UN AVENANT :**

Monsieur le Maire fait un petit rappel chronologique.

Le marché concernant ce secteur a été signé par Monsieur Thierry MILLON et notifié à l'entreprise « Ancienne de Serrurerie » le 2 juillet 2020.

Par la suite, avec les élections municipales décalées, l'installation de notre nouveau conseil, la mise en place des commissions, des comités consultatifs, etc,...mais également les contraintes liées à la crise sanitaire, les travaux n'ont pas pu avoir lieu en 2020.

Courant 2021, Monsieur le Maire a repris contact avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage « futur proche » afin de relancer l'exécution de ces travaux. Un rendez-vous a été fixé sur place, avec l'entreprise, le bureau « futur proche » et Monsieur le Maire le mardi 27 juillet dernier.

A l'issue de cette rencontre, il s'est avéré qu'un avenant allait être nécessaire.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a informé la commune que « *dans le cadre d'un déficit mondial de matériaux de construction, les cours de l'acier ont augmenté d'environ 70 à 80%.*

*Il en ressort une impossibilité pour l'entreprise ADS de réaliser ses travaux dans le cadre budgétaire initial. Les éléments en acier représentent 50% du marché. Pour pouvoir mener à bien les travaux, l'entreprise a revu son devis pour intégrer une partie de l'impact de l'augmentation de l'acier. Sur ce produit le prix révisé est à 125% du prix initial. Dans le cadre des échanges avec l'entreprise ADS et afin de limiter la hausse du devis, des ajustements à la baisse ont pu être obtenus sur différentes prestations. Il en ressort un nouveau devis révisé à 112% du devis initial auxquels viennent s'ajouter des travaux supplémentaires de sablage de l'ouvrage SNCF pour 2 403.50€HT. Le nouveau devis intégrant la hausse de l'acier et les travaux supplémentaires est d'un montant total à 91 072.10€HT. »*

Monsieur le Maire propose un avenant comprenant

\*une partie de travaux supplémentaires pour le sablage de l'ouvrage complet y compris le nettoyage au nettoyeur haute pression au préalable.

\*une modification du coût de la passerelle consécutive à l'augmentation du prix de l'acier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix pour et 1 voix contre décide :

\*de valider l'avenant ainsi présenté,

\*d'autoriser monsieur le Maire à signer ledit avenant avec l'entreprise Ancennienne de serrurerie pour un montant de 11 795,85€HT soit 14 155,02€TTC ce qui va porter le marché à :

84 737,20€HT soit 101 684,64€TTC pour l'offre principale ;

6 334,90€HT soit 7 601,88€TTC pour les variantes.

#### **7. POSTE – CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE – VALIDATION DEVIS :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 12 juillet dernier il a été contacté par Monsieur Dominique PLARD, inspecteur technique de la poste concernant le site d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et des problèmes liés à la chaudière. En effet, après des réparations de plus en plus fréquentes ces derniers mois, une intervention de leur technicien a confirmé que la chaudière était en fin de vie.

Monsieur PLARD a demandé à Monsieur le Maire une vérification des services techniques afin de confirmer ou non cet état de vétusté.

A la suite de ce constat, des devis pour un changement de la chaudière ont été demandés à 4 entreprises. Seules, 2 entreprises ont répondu.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\*Valide le devis de l'entreprise PELTIER EURL – 49123 Champtocé sur Loire, pour un montant de 2 797,44€HT soit 3 356,93€TTC, en précisant que les travaux sont à réaliser pour le 15 octobre.

\*Autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

#### **8. SIEML – VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉES ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020 ET LE 31 AOÛT 2021**

Un certain nombre de dépannages ont été effectués sur le réseau d'éclairage public de la collectivité, pendant la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 2 345,60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

\*de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML, soit la somme de 1.759,21 € ;

\*que le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

Monsieur TUSSEAU redit aux élus que l'harmonisation des horaires pour l'éclairage public devrait se faire prochainement au moment des travaux de maintenance annuelle du réseau.

#### **9. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2023 AVEC LA CAF – PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2022-2023 – CHOIX ET VALIDATION DES FICHES ACTION A METTRE EN ŒUVRE 2022-2023**

Madame Lydie LE GOFF fait un rapide rappel des différentes étapes concernant ce dossier.

La commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire était signataire précédemment d'une première CTG avec l'ex Communauté de Communes Loire Layon, qui a pris fin le 31/12/2019.

Le 18 Décembre 2019, le précédent conseil municipal a délibéré sur la validation de principe du lancement d'un diagnostic dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle convention territoriale globale.

Il s'agit d'une convention de partenariat, entre la collectivité et la CAF, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a un peu perturbé le calendrier prévisionnel tel qu'il avait été établi. La restitution du diagnostic, prévue à l'origine en juin 2020, a dû être décalée.

Le 21 septembre 2020, le nouveau conseil municipal a été amené à délibérer afin de permettre la signature de la convention en cours d'écriture et la poursuite des financements de la CAF, avec l'engagement de formaliser la démarche avant l'été 2021, en :

- réalisant un diagnostic partagé et exhaustif,
- menant une réflexion approfondie sur le périmètre à privilégier (commune, regroupement de communes, Epci),
- ayant des engagements réciproques sur des objectifs partagés,
- élaborant un plan d'action adapté et réaliste.

C'est donc à la suite de tout cela que depuis le début de l'année 2021, un groupe d'élus a travaillé avec les services de la CAF en organisant 2 réunions afin de réfléchir aux fiches actions qui pourraient être proposées pour la période 2022 2023.

Il en ressort, à la suite du travail du comité de pilotage, la proposition de retenir, de manière prioritaire, les fiches actions suivantes :

- 1 – Maison France Services Activités
- 2 – Maison France Services Communication
- 3 – Partenariats petite enfance RPE (Relais Petite Enfance)
- 4 – Diagnostic besoins petite enfance
- 5 – Développer un réseau parentalité
- 6 – Proposer des temps forts autour de la parentalité/enfance/jeunesse
- 7 – Offre d'accompagnement à la scolarité – soutien scolaire
- 8 – Intégrer un axe parentalité au PEDT (Projet Educatif de Territoire) lors de l'évaluation et de l'écriture du prochain PEDT 2022/2024
- 9 – Diagnostic continuité éducative et préconisations
- 10 – Refondation de l'Espace Jeunes
- 11 – Développer les chantiers jeunes/actions citoyennes/actions intergénérationnelles
- 12 – Fédérer les associations.

Après avoir entendu la présentation de ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- \*Valide les 12 fiches actions telles que présentées ci-dessus ;
- \*Précise que des fiches actions complémentaires serviront lors de la rédaction de la prochaine CTG ;
- \*autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces fiches actions dans le cadre de la rédaction de la Convention Territoriale Globale avec la CAF ;

Madame GUILLOTEAU explique que le dossier sera complété par l'analyse des besoins sociaux qui doit être menée par la commune.

## **10. ESPACE JEUNES**

### **\*VALIDATION DU REGLEMENT**

Madame Lydie LE GOFF, adjointe présente ce règlement préparé par le comité enfance-jeunesse-scolaire. Dans ce document, il apparaît quelques petites modifications comme notamment le public accueilli, qui ciblera désormais uniquement les collégiens et les lycéens de moins de 18 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \*valide le règlement de l'Espace Jeunes tel que joint à la présente délibération ;
- \*mandate et autorise monsieur le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

### **\*TARIFS DES ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021**

Madame LE GOFF présente au conseil municipal la plaquette des activités pour la période scolaire des mois de septembre et octobre 2021, ainsi que les tarifs liés à ces différentes activités :

TARIFS 2021/2022 (période septembre et octobre 2021)										
CODE COULEUR	<600		601 à 900		901 à 1200		1201 à 1500		>1500	
	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC
Laser Game	3€	3.75€	4.5€	5.25€	6€	6.75€	7.5€	8.25	9€	9.75€
Réalité Virtuelle	4€	5€	6€	7€	8€	9€	10€	11€	12€	13€
Bricolage	1€	1.25€	1.5€	1.75€	2€	2.25€	2.5€	2.75€	3€	3.25€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

\*valider les tarifs des activités tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Elle précise, par ailleurs, que comme les années précédentes le comité consultatif propose de fixer à 6,00€ le coût des frais de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

\*valider le coût des frais de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 au prix de 6,00€ par enfant.

#### **11. TARIFS DES ANIMATIONS SPORTIVES 2021-2022**

Les temps de multisports sont proposés aux enfants du CE1 au CM2, scolarisés dans les écoles de la commune. Ces temps ont lieu hors vacances scolaires et les séances se tiennent les mardis (CE1-CE2) et jeudis (CM1-CM2) de 17h00 à 18h00. Ce sont des temps de découverte d'un ou plusieurs sports et concernent 18 jeunes maximum par groupe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

\*Valide le tarif de 10 € pour les animations sportives – année scolaire 2021-2022 ;

\*Mandate et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **12. CONVENTION D'INTERVENTION SUR LE TEMPS SCOLAIRE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Dans le cadre des activités sur temps scolaire prises en charge conjointement avec les enseignants dans le domaine de l'Education Physique et Sportive, il convient de signer une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Maine-et-Loire.

Cette convention a pour but d'autoriser Monsieur TERRIEN Amaury, employé par la commune en tant qu'adjoint territorial d'animation, à enseigner, sur le temps scolaire, des activités physiques et sportives pour les 3 écoles de la commune, à savoir :

- L'école publique Le Petit Prince ;
- L'école publique Les P'tits Ligériens ;
- L'école privée Jean-Michel Langevin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

\*D'approuver les termes de la convention entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Maine-et-Loire et la commune ;

\*D'autoriser et mandater M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

#### **13. ESPACE JEUNES : VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LES ATELIERS CITOYENS EFFECTUÉS EN JUILLET 2021**

Madame Lydie LE GOFF présente un bilan de l'action « ateliers citoyens » dans le cadre des conventions « chantiers de jeunes » pour lesquelles le conseil municipal s'était prononcé favorablement lors de sa séance du 17 mai 2021.

9 jeunes inscrits à l'espace Jeunes ont participé à ces ateliers les 5 et 6 juillet 2021. Les participants ont fait des travaux de ponçage, de peinture de nettoyage de parterres,...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

\*d'autoriser le versement à l'espace Jeunes d'une subvention de 545,00 € ;

\*De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document permettant la concrétisation de cette délibération.

#### **14. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **15. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

\*Monsieur JEROUANE explique au conseil municipal que les dossiers concernant les travaux de la MCL et du bâtiment de la Rue des Recroits sont en cours.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que le choix des entreprises puisse se faire en Novembre, pour un début de travaux en janvier 2022.

Monsieur JEROUANE a pris contact avec la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) pour organiser le déplacement des hirondelles pendant cette période.

\*Monsieur le Maire a assisté à l'inauguration de la Maison France Service le 8 septembre dernier. Les premiers retours de fréquentation sont très favorables puisqu'elle est passée de 50 à 60 personnes il y a encore quelques mois à plus de 100 passages mensuels maintenant. 9 partenaires sont actuellement représentés sur le site (CPAM, MSA, CAF, CARSAT, Pôle emploi, Préfecture,...) et il est envisagé de proposer d'accueillir 2 nouveaux partenaires (la COMPA avec la mission locale, et la SNCF avec un point d'informations).

Par ailleurs afin de faciliter l'accès des différents services à un maximum de personnes, les horaires de la poste ont été réorganisés. Elle est maintenant ouverte de la manière suivante :

lundi	09:30-12:30, 14:30-17:30
mardi	09:30-12:30
mercredi	09:30-12:30, 14:30-17:30
jeudi	09:30-12:30, 14:30-17:30
vendredi	09:30-12:30, 14:30-17:30
samedi	09:00-12:00
dimanche	Fermé

\*Monsieur MESNARD explique au conseil municipal :

-qu'il y a beaucoup de petits travaux de voirie à faire et qu'il va donc être préparé un cahier des charges afin de lancer une consultation avant la fin de l'année 2021.

-qu'un devis a été demandé à l'entreprise Art Dan pour la régénération du terrain de foot en gazon avec défeutrage, sablage et regarnissage.

-que la piste du terrain « C » est à refaire.

-que la réflexion concernant le complexe sportif se poursuit et que des renseignements ont été pris auprès de plusieurs programmistes.

-que quelques incivilités ont été constatées récemment (des buts de foot ont été démontés, 1 lavabo arbitre a également été démonté,...)

-une réunion pour la mise en place du planning d'utilisation de la salle de sports pour l'année scolaire 2021/2022 est prévue le jeudi 23 septembre 2021.

-un devis de dépose de la toiture de la tribune du terrain « A » a été demandé. Un autre devis est en cours.

\*Les locaux du centre de secours ont été restitués à la commune le 19 juillet dernier.

\*Des arrêtés d'interdiction de stationnement ont été mis en place « Cale de la Verrerie » et « cale de l'église ». Monsieur PASCAL demande quelles seront les offres de stationnement pour les voitures qui viennent déposer des bateaux durant l'été.

\*Les travaux prévus sur le pont ont été repoussés au mois de novembre.

\*Monsieur BOSSEAU assiste régulièrement aux réunions concernant les travaux sur les épis de Loire. Il a demandé à ce que les comptes rendus de ces réunions soient mis en ligne.

## 16. TOUR DE TABLE

\*Monsieur MESNARD informe que l'inauguration du nouveau bâtiment des sapeurs-pompiers devrait avoir lieu à la sainte Barbe.

\*Madame LE GOFF fait un petit compte-rendu du conseil municipal des enfants qui a eu lieu le 10 septembre dernier. Des idées émergent de ce début de mandat. Madame LE GOFF propose que plusieurs adjoints participent à la prochaine réunion du 22 octobre 2021. Parmi les projets évoqués : création d'un terrain de mini-golf, achat de tables de ping-pong, fleurissement, ajout de poubelles, salle intergénérationnelle pour la mise en place d'ateliers,...).

\*La date retenue pour fêter les 60 ans du collège Maryse Bastié est le 20 Mai 2022. Pour cette occasion, Monsieur Thierry MILLON a recueilli le témoignage de Monsieur Simon ROBERT. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 02.

Le Maire,  
Alain TUSSEAU

